

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
23 septembre 2025

Mis en ligne :

06/10/2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 18
Votants : 21
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henry, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

Absents : BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla.

Madame MAHEO Aude est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 septembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 20

Délibération n°2025-098. CULTURE : Convention avec l'association Ammareal pour confier les documents déclassés de la médiathèque

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU l'avis de la commission « vie culturelle et associative, animations locales » du 18 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que tous les 2 ans, la médiathèque organise une braderie de ses documents déclassés. La dernière a eu lieu le samedi 13 septembre 2025.

Avant la braderie, des dons sont proposés aux écoles de la commune, aux services communaux ou à des associations de la Ville qui ont une vocation sociale, solidaire, ou de promotion de la lecture, et qui en font la demande.

À l'issue, les invendus sont confiés à des associations ou à des entreprises sociales et solidaires. Le recyclage n'a lieu qu'en dernier recours. La ressourcerie de Thorigné-Fouillard a par exemple récupéré les invendus de la vente de 2023. En 2025, elle ne souhaite pas les récupérer au regard des nombreux dons de livres qu'elle reçoit déjà. Il convient donc de diversifier les acteurs solidaires auxquels la médiathèque peut faire appel pour le retrait de ses invendus.

Afin de continuer de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire, il est proposé d'avoir la possibilité de confier les documents déclassés de la médiathèque à l'entreprise solidaire d'utilité sociale Ammareal.

Ammareal est une librairie d'occasion en ligne. Basée en Essonne et en Charente, elle reprend gratuitement les livres des bibliothèques et des associations afin de leur donner une seconde vie : soit ils sont vendus, soit ils sont donnés, soit ils sont recyclés.

Par article vendu, Ammareal reverse :

- 10% du prix net HT, soit à la collectivité, soit à une autre organisation au choix de la collectivité (exemple : Sol'épi, ressourcerie...),
- Et 5% du prix net HT à une association œuvrant en faveur de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme, parmi Mots & merveilles, Lire et sourire, le Secours populaire Français, le COBIAC, ou les Bibliothèques sans frontières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'AUTORISER M le Maire à signer la convention avec l'association Ammareal afin de leur confier les livres déclassés (invendus braderie) de la médiathèque,

DE PRECISER que l'association bénéficiaire des versements de 5% du prix est : Bibliothèques sans frontières.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

